

## Le Burundi harmonise sa législation sur la Police aux pratiques de l'EAC

@rib News, 24/04/2014 – Source Xinhua L'Assemblée nationale burundaise a adopté jeudi le projet de loi organique portant réorganisation et fonctionnement de la Police nationale du Burundi (PNB) en vue d'harmoniser la législation burundaise aux pratiques en vogue dans les autres pays de la Communauté Est-Africaine (East African Community – EAC), organisation sous-régionale qui comprend aussi le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Dans l'exposé des motifs, le ministre burundais de la Sécurité Publique, Gabriel Nizigama (photo), a précisé que pour harmoniser avec les pratiques en vogue au sein des autres pays de l'EAC, la direction générale de la PNB sera bientôt remplacée par le commissariat général de la PNB.

La nouvelle structure policière sera moins lourde, a-t-il précisé, puisque le commissariat général de la PNB coiffera uniquement trois commissariats centraux chargés des secteurs suivants : la sécurité intérieure, la police judiciaire et les migrations. M. Nizigama a souligné qu'en vue d'une meilleure efficacité de la PNB, la nouvelle structure supprime les régions de police pour renforcer les commissariats provinciaux, et pour mettre fin à la lourdeur administrative. Le nouveau prévoit aussi la suppression du commissariat général de la police pénitentiaire pour intégrer ses missions traditionnelles dans les prérogatives du commissariat central de la sécurité publique, a déclaré le ministre burundais. Cette innovation, a-t-il dit, apportera de la valeur ajoutée pour la sécurisation des prisons en dotant celles-ci des policiers plus jeunes à même de limiter les évasions des détenus. Pour lui, ces réformes au sein de la gestion de la police burundaise, s'inspirent d'une nouvelle philosophie dans la gouvernance du pays connue sous le vocable de "police de proximité" pour promouvoir la notion d'une police proche de la population.